



HORIZON 2020

LE PROGRAMME CADRE DE L'UNION EUROPEENNE POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA MER (INSTM)

APPEL POUR LA SELECTION D'UN EXPERT SENIOR POUR L'ASSISTANCE A LA GESTION DU PROJET CLEANING LITTER BY DEVELOPING AND APPLYING INNOVATIVE METHODS IN EUROPEAN SEAS (CLAIM)

Vu que :

1. L' Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM), sise à rue 2 Mars 1934 Tunis 2025, Tunisie, TVA numéro: TN609519G, représenté légalement par son Directeur, Hechmi Missaoui, a participé à l'élaboration du projet CLAIM en collaboration avec un consortium de partenaires (19 partenaires) coordonné par Hellenic Centre For Marine Research hereinafter referred to as HCMR Whose registered office is at 46.7 km Avenue Athens-Sounio,19013 Anavyssos -Attiki, Greece represented by Prof. S. A. MAVRAKOS
 - A. Le consortium a postulé la proposition du projet CLAIM à l'Union Européenne le 14/02/2016
 - B. Le 23 Juin 2017 l'Agence Exécutive du Conseil Européen de la Recherche a communiqué au coordinateur du Consortium que le projet CLAIM est retenu au financement;
 - C. Les couts de l'action qui sera accomplie par l'INSTM s'élève jusqu'à un maximum de

de € 179687,50;

- D. L'INSTM a signé le contrat de subvention avec le chef du consortium le 12 Octobre 2017;
- E. L'Agence Exécutive du Conseil Européen de la Recherche a son tour a signé le contrat de subvention du projet CLAIM n° 774586 le 02 Octobre 2017
- F. Le 01 Novembre la date officielle du début du projet ;
- G. La durée du projet est de 48 mois à partir du 01 Novembre 2017 jusqu'au 31 Octobre 2021 sauf prolongation accordé par l'Agence Exécutive du Conseil Européen de la Recherche

Etant donné que

L'INSTM est impliqué notamment dans les WP1, WP3 et WP6.

L'INSTM doit aussi participer activement dans les réunions plénières et les réunions thématiques.

Ces dernières sont coordonnées par les WP Leaders.

Attendu

Que l'INSTM (Partner 12) du projet a besoin de recruter un expert senior pour l'assistance à la gestion administrative et financière du projet qui sera imputé sur la ligne budgétaire ressources humaines

ANNONCE

Art.1- Objet de l'annonce

L'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer, avec le présent avis, a l'objectif de recruter un expert senior pour l'assistance à la gestion administrative et financière du projet CLAIM N° 774586 cofinancé dans le cadre du programme cadre de l'Union Européenne pour la recherche et l'Innovation Horizon 2020

Art.2- Objet du service et procédures de réalisation

Sous la supervision du coordinateur de l'action de L 'INSTM dans le cadre du projet, le (a) candidat (e) sera responsable ;

1. Calcul des couts horaires des ressources humaines internes impliqué dans le projet et préparation de leurs affectations ;
2. Vérification des *time sheets* des ressources humaines affectés dans le projet
3. La réalisation des rapports financiers intermédiaires et final du projet;
4. Accompagnement et vérifications du rapport de l'auditeur nommé par l'UE dans le cas échéant ;
5. Vérification des *out-put* du projet avant la transmission au coordinateur du consortium
6. La vérification interne de l'éligibilité des dépenses du projet avant les paiements

7. Contribution à la préparation des appels d'offres/consultation pour tous achats prévu dans l'action de l'INSTM;

- Art. 3 – Rémunération et modalités de paiement

La rémunération de l'expert prévu est de € 16.000,00 exonéré de la TVA

L'honoraire du dis montant sera réalisé en trois tranches :

30 % six mois après la signature du contrat entre les deux parties

40 % suite à la réception de la deuxième préfinancement du projet

30 % durant la quatrième année du projet

La rémunération doit être effectuée suite à la présentation d'une facture exonérée de la TVA et d'un rapport d'activité.

Art.4 – Durée de la collaboration

La collaboration avec l'expert démarre à partir de la date de signature du contrat de collaboration et reste valable jusqu'à sa fin fixée au 31 Octobre 2021, sauf prolongation accordée par l'UE

Art.5 – Conditions

Afin de participer à cet appel, l'expert doit remplir au moins les conditions générales et professionnelles suivantes:

A. Conditions Générales:

1. Citoyenneté tunisienne ou d'un pays tiers éligible dans le cadre du programme Européen pour la recherche et l'innovation Horizon 2020.
2. Jouissance des droits civils et politiques dans le pays d'origine;
3. Pas de condamnation pénale qui prévoient l'interdiction des bureaux publiques ou d'autres types de privations.

B. Conditions Professionnelles:

1. Diplôme supérieur, obtenu dans une Université Tunisienne ou étrangère et qui soit reconnu en Tunisie. Le candidat sera responsable de produire cette documentation et démontrer la validité du titre d'étude;
2. Une expérience professionnelle de 10 ans dans la gestion des projets européens
3. Maîtrise de langue anglaise (langue officielle du projet)
4. Avoir une attestation qualifiante en tant de Project Manager d'aux moins 4 ans avant le lancement de cet appel.
5. Avoir déjà collaboré en tant qu'expert d'assistance techniques dans au moins 4 projets financés par l'UE

L'absence d'une des conditions générales du présent avis, comportera l'exclusion de la procédure de sélection.

Art.6 – Procédures et critères de sélection

Les candidatures présentées dans les délais prévus et qui respectent les modalités indiquées dans les articles 7 et 8, seront examinées par une commission de sélection. Cette commission sera créée par décision du Directeur Général de l'INSTM.

Seulement les candidats qui remplissent les conditions détaillées dans le point A de l'article 5 seront admis à la sélection. La Commission évaluera les dossiers des candidats et attribuera une note sur 20 points par critère selon les critères suivants:

Critères de sélection	Score attribué par critère
Diplôme supérieur, obtenu dans une Université Tunisienne ou étrangère	Oui = 20 points
	No = 0 point
Une expérience professionnelle de 10 ans dans la gestion des projets européens	Oui = 20 points
	No = 0 point
Maîtrise de langue anglaise	Oui = 20 points
	No = 0 point
Avoir une attestation qualifiante en tant de Project Manager d'aux moins 4 ans avant le lancement de cet appel.	Oui = 20 points
	No = 0 point
Avoir déjà collaboré en tant qu'expert d'assistance techniques dans au moins 4 projets financés par l'UE	Oui = 20 points
	No = 0 point
Total	/100

La Commission compétente sera responsable de rédiger la liste de candidats qui ne seront pas admis, avec une mention à propos de la raison de l'exclusion, et le classement des candidats admis avec les notes relatives

Art. 7 – Conditions de présentation des candidatures

Les personnes intéressées devront envoyer leur dossier :

- a) par e-mail à l'attention du Coordonnateur du projet, Professeur **Cherif Sammari** : **cherif.sammari@instm.rnrt.tn**, **avant 17.00 heure du 30/11/ 2017.**

b) par courrier à l'attention du Prof. Cherif Sammari, Institut National des Sciences et Technologies de la Mer, avant 17 heures, du 30 novembre 2017 à l'adresse suivante:

Institut National des Sciences et Technologies de la Mer

28 Rue 2 Mars 1934

2025, Salammbô

Tunisie

Les demandes reçues après la date et l'horaire susmentionnés ne seront pas prises en considération Dans l'objet du courrier électronique et sur les plis fermés le candidat devra mentionner la spécification suivante: **Consultation [001/2017 CLAIM/INSTM]** «Sélection d'un expert Senior dans le cadre du projet CLAIM Horizon 2020».

Art. 8 – Candidature et documentation nécessaire

Afin de son admissibilité, la candidature devra être signée par le candidat et accompagnée par la copie d'une pièce d'identité en cours de validité.

Les candidats devront déclarer, sous leur responsabilité, de remplir les conditions générales et professionnelles détaillées dans l'article 5 et annexer la documentation suivante:

1. demande de candidature
2. Lettre de motivation
3. Une copie du document d'identité
4. Curriculum Vitae
5. Documents et diplôme /attestations/Déclaration sur l'honneur liés aux conditions de l'art.5

Art. 9 – Mentions supplémentaires

L'INSTM se réserve le droit de vérifier toute déclaration faite par le candidat avant la signature du contrat.

Dans le cas où l'INSTM reçoit une seule candidature, il doit prolonger la date de l'échéance d'au moins 15 jours. A défaut de réception d'autres candidatures, L'INSTM peut procéder à la sélection même pour une seule demande.

Le Directeur Général de l'INSTM

Hechmi Missaoui
Le Directeur Général
des Sciences et Technologies de la Mer

Signé: Hechmi MISSAOUI